

Sujet: [INTERNET] Consultation SARL le Chêne Vert Plouha

De :

Date : Thu, 29 Oct 2020 16:38:36 +0100 (CET)

Pour : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

Bonjour

Je tenais à faire part de mes observations concernant le dossier de la SARL le Chêne Vert à Plouha.

En effet, je viens de découvrir ce projet et je reste stupéfait qu'une telle usine puisse être autorisée aussi facilement par le Maire.

Il s'agit bien d'un incinérateur brûlant du bois contenant des traitements chimiques, et en quantité industrielle (11 000 000 kg par an) !? L'envergure du projet et la nature du combustible ne devraient-ils pas justifier à eux seuls une investigation sérieuse sur les conséquences sanitaires possibles (pollution de l'air, des sols et cultures des alentours, nuisances diverses pour la population et l'environnement)?

Si l'on ajoute que ce projet:

- est situé à l'entrée de la ville, dans une zone à densité de population non négligeable
- est situé au milieu de zones humides, non loin d'un périmètre de captage d'eau potable, près d'une zone natura 2000
- se situe non loin d'autres producteurs agricoles dont les denrées peuvent être impactées par les pollutions éventuelles (maraichers, producteurs laitiers)
- fera l'objet de contrôles de l'efficacité de la filtration manifestement très insuffisants et/ou uniquement sous la responsabilité du gestionnaire lui-même.
- pourrait avoir un impact économique défavorable, car non seulement les bénéficiaires ne profitent qu'au gestionnaire de l'installation (sans aucune retombée pour la collectivité, alors même qu'il est largement financé par le contribuable), mais il peut nuire durablement à l'image de la commune et à l'attractivité touristique.

Pour toutes ces raisons les habitants de Plouha sont en droit d'avoir des garanties sur la qualité de l'air qu'ils respirent. Les autorités se doivent d'imposer des contrôles des émissions issues de la combustion qui soient fréquentes, inopinées et impartiales.

Plus largement, il serait incompréhensible qu'un tel projet puisse être validé en l'état, en faisant l'économie d'une étude d'impact en bonne et due forme, qui intègre à la fois les volets sanitaire, environnemental, et économique.

merci